

Préparation en matière de sécurité pour l'expérience de l'élève au travail — Cadre pour l'élaboration d'un plan de sécurité

Le **Cadre pour l'élaboration d'un plan de sécurité** soutient la préparation en matière de sécurité pour l'expérience de l'élève au travail (stage). Il décrit les éléments à prendre en considération durant l'élaboration d'un plan de sécurité pour les expériences de travail offertes par les divisions scolaires. Ce document est accessible en ligne à www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/etech/index.html et à www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/carriere/index.html. Pour obtenir des ressources supplémentaires, consultez les liens fournis dans le tableau ci-après ou sur le site Web de SAIN et SAUF au travail Manitoba, à www.safemanitoba.com/youngworkers/Pages/default.aspx.

Offrir au personnel et aux élèves une formation sur les droits et responsabilités des travailleurs en matière de sécurité et santé au travail	Évaluer le lieu de travail pour s'assurer que les élèves vivront des expériences de travail saines et sécuritaires	Préparer les documents, les formulaires et les demandes nécessaires	Établir un système de communication	Établir un processus de signalement des incidents	Établir un processus d'évaluation
 <p>À envisager</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cours menant à l'obtention du Certificat de préparation des jeunes travailleurs (Young Worker Readiness Certificate Course — en anglais seulement) • Supervision de la formation des enseignants (évaluations de site, recensement des dangers, etc.) • Ressources et présentations de SAFE Workers of Tomorrow — en anglais seulement • Ressources de SAIN et SAUF au travail Manitoba • Ressources de formation d'Éducation et Formation Manitoba • Ressources de la Manitoba School Boards Association (MSBA) 	 <p>À fournir</p> <ul style="list-style-type: none"> • Description de poste, tâches et listes de vérification des attentes • Listes de vérification de la formation en matière de sécurité • Exigences d'initiation en matière de sécurité et de santé (bulletin n° 255, SAIN et SAUF au travail) • Visites de suivi et communication • Exigences en matière d'équipement de protection individuelle • Supervision par une personne compétente 	 <p>Exemples</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formulaire des coordonnées de l'employeur, du parent ou du tuteur et de l'élève • Demande d'indemnisation en cas d'accident du travail • Entente relative au programme d'apprentissage au secondaire • Formulaires de signalement d'un incident • Formulaires d'entente signés par l'élève, l'enseignant surveillant, l'employeur et le parent ou le tuteur 	 <p>À élaborer</p> <ul style="list-style-type: none"> • Procédures d'urgence • Feuilles de coordonnées • Processus de signalement des situations dangereuses • Protocole d'urgence ou d'incident • Comité de la sécurité et de la santé au travail • Protocole de communication entre l'école, l'élève et l'employeur 	 <p>Exemples</p> <ul style="list-style-type: none"> • Signaler un quasi-accident • Signaler un incident (Éducation et Formation Manitoba, Sécurité et santé au travail, etc.) • Processus d'indemnisation des accidents du travail • Processus à suivre par l'employeur vs processus à suivre par l'école (résultats mesurables) 	 <p>Exemples</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apprentissage intégré et axé sur les résultats • Résultats d'apprentissage par l'expérience • Entretien de fin d'emploi • Réflexions des élèves • Évaluation des enseignants

La sensibilisation à la sécurité et à la santé sur le lieu de travail doit commencer avant le début du stage en milieu de travail.

